

PV du Conseil Municipal

Lundi 03 juin 2024 – salle du conseil

à 18h30 - No 2024-04

Présidence	Isabelle HENNIQUAU, maire			
Présents	Jules BUREL – adjoint		Julien FOURNIER – adjoint	
	Sven BEHRENDT	Benoît BOURGADE	Michel GAUDE	Julie GEILLON
	David LOPES	Monika NETELENBOS		
	Marie-Christine SCARBOLO	Louis WALCKIERS		
Excusé(s)	Laurence RISSE	Lucie RISSE-MICHON		
	(Pouvoir à Jules BUREL)	(Pouvoir à Julien FOURNIER)		

Quorum 8

Ordre du jour

0	Approbation du PV 2023-08 du 13 mai 2024	1
1	Urbanisme	2
	1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits	2
2	Travaux	2
	2.1 Point sur les travaux et projet en cours.....	2
3	Environnement	2
	3.1 Lutte contre les déchets abandonnés diffus – Convention de soutien avec Citéo (<i>Délibération 2024-06-01</i>). 2	
4	Finance	3
	4.1 Résidence JL Giboudeaux : compte de gestion 2023 (<i>Délibération 2024-06-02</i>).	3
	4.2 Résidence JL Giboudeaux : loyer au 1 ^{er} juillet 2024(<i>Délibération 2024-06-03</i>).	3
	4.3 Résidence JL Giboudeaux (<i>Délibération 2024-06-04</i>)	4
	4.4 Demande de subvention (<i>Délibération 2024-06-05</i>)	4
5	Personnel	5
	5.1 Conseil en urbanisme (<i>Délibération 2024-06-06</i>).	5
6	Conseil et commissions communautaires	5
7	Divers	6

0 Approbation du PV 2023-08 du 13 mai 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité.

1 Urbanisme

1.1 Informations sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
04/03/2024	DP24B0011	EL MOROU Hassan	Abri de jardin de 9m2	15/03/2024 FAVORABLE au 22/05/2024
25/03/2024	DP24B0012	BOURGADE Benoît	Construction piscine	27/03/2024 FAVORABLE au 22/05/2024
19/04/2024	DP24B0013	FAYE Renaud	Abri de voiture	29/04/2024 REFUS au 22/05/2024
02/05/2024	DP24B0014	VAN SANTEN Christel	Renouvellement grillage	06/05/24 TACITE au 02/06/2024

2 Travaux

2.1 Point sur les travaux et projet en cours

Local des pompiers : les travaux de la mezzanine avec escalier escamotable sont terminés.

3 Environnement

3.1 Lutte contre les déchets abandonnés diffus – Convention de soutien avec Citéo (*Délibération 2024-06-01*).

La filière REP des emballages ménagers existe depuis 30 ans, CITEO est l'éco-organisme auquel adhère le SIVALOR, pour le compte de ses EPCI membres, dont la mission initiale et principale est d'accompagner financièrement et techniquement les collectivités dans la mise en œuvre de la collecte, du tri et du recyclage des emballages ménagers. La loi AGECE de 2020 a donné davantage d'obligations qui se mettent en place au fur et à mesure des réagrément par l'Etat des éco-organismes référents des filières REP.

Parmi les obligations de CITEO figure la prise en charge des opérations de nettoyage de déchets d'emballages abandonnés en dehors des dispositifs de collecte. Cette prise en charge concerne les déchets d'emballages ménagers diffus, abandonnés sur les espaces publics, y compris dans les zones naturelles et au pied des colonnes de tri. Les pouvoirs publics ont fixé un barème de soutien tenant compte du milieu et du nombre d'habitants des communes.

Pour répondre à ses obligations, CITEO propose de conventionner avec les collectivités pour mettre en place un plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA) dans le but de pouvoir verser aux collectivités le soutien financier selon le barème établi. Le versement de ce soutien s'accompagne d'un engagement de chaque collectivité dont le niveau d'exigence dépend de la taille de celle-ci, en rapport avec le barème fixé.

CITEO a pris contact avec Pays de Gex Agglo dans un premier temps pour présenter les démarches à effectuer et à évaluer le soutien annuel de l'ordre de 250 000€ à l'échelle de l'Agglo.

S'agissant de la compétence propreté et nettoyage, il revient à chaque commune de conventionner directement auprès de CITEO, et de percevoir le soutien financier.

Considérant l'intérêt que présente Sauvigny pour la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citéo

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Approuve la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo
- Autorise Madame le maire à signer par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

4 Finance

4.1 Résidence JL Giboudeaux : compte de gestion 2023 (Délibération 2024-06-02).

Madame le Maire vous présentera, après clôture de l'exercice comptable, l'état des charges 2023 pour la résidence GIBOUDEAUX :

Charges générales : 10 097.62 €

A compter du 1er juillet 2024 les décomptes de charges des locataires seront les suivants :

Petits studios 29/151° : $\frac{10\,097.62\text{ €} \times 29}{151} = 1\,939.28\text{ €/an}$ soit 161.61 €/mois

Grands studios 32/151° : $\frac{10\,097.62\text{ €} \times 32}{151} = 2\,139.89\text{ €/an}$ soit 178.32 €/mois

Compte tenu du résultat de l'exercice 2023 et de l'augmentation de l'électricité pour cette année 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide qu'à partir du 1er juillet 2024, les provisions mensuelles pour charges seront fixées à l'identique de 2023 :

Petits studios 0.1 / 1.1 / 2.1 200 €
Grands studios 1.2 / 2.2 220 €

4.2 Résidence JL Giboudeaux : loyer au 1^{er} juillet 2024 (Délibération 2024-06-03).

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme prévu dans les conventions de location des studios de la Résidence Jean-Louis GIBOUDEAUX, le montant de la location est revu chaque année au 1er juillet en fonction de la variation de l'Indice de Révision des Loyers du 4^{ème} trimestre de l'année précédente (IRL).

Indice 4^{ème} Trim. 2023 (Dernier Indice applicable) : 142.06 (Indice précédent 4^{ème} trim 2022 : 137.26)

Petits studios : 0.1/1.1/2.1 (60,74 m² surface corrigée) :

Par an $\frac{2\,578.83\text{ €} \times 142.06}{137.26} = 2\,669.01\text{ €}$

Par mois 222.42€ (Loyer 07/2023 : 214.90 €)

Grands studios : 1.2/2.2 (64,34 m² surface corrigée) :

Par an $\frac{2\,731.53\text{ €} \times 142.06}{137.26} = 2\,827.05\text{ €}$

Par mois 235.59 € (Loyer 07/2023 : 227.63 €)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal vote le montant des loyers à appliquer aux studios de la Résidence Jean-Louis GIBOUDEAUX comme indiqué par Mme le Maire, à effet au 1^{er} juillet 2024 soit :

222.42 €/mois pour les petits studios
235.59 €/mois pour les grands studios.

4.3 Résidence JL Giboudeaux (Délibération 2024-06-04)

Mme le Maire vous rappellera la délibération N° D2023-06-02 du 12 juin 2023 détaillant les charges de l'exercice 2022, puis la délibération N° D2024-06-02 du 03 juin 2024 détaillant les charges de l'exercice 2023 pour la résidence Giboudeaux.

Compte-tenu des charges prévisionnelles imputées sur les loyers de l'année 2023 et des charges locatives réelles après validation du compte de gestion 2023, la régularisation suivante sera demandée aux locataires.

	TYPE DE LOGEMENT	CHARGES MENSUELLES	CHARGES ANNUELLES	CHARGES A REGULARISER
	2.1	200.00	2 400.00	-460.72
	1.1	200.00	2 400.00	-460.72
<i>Bail à compter du 01/04/2023</i>	0.1	200.00	1 800.00	-345.54
	1.2	220.00	2 640.00	-500.11
	2.2	220.00	2 640.00	-500.11
TOTAL PERCU			11 880.00	
3 mois logement vacant		200.00	600.00	-115.18
TOTAL PROVISIONS			12 480.00	
CHARGES 2023			10 097.62	
ECART			-2 382.38	-2 382.38

Le studio 2.2 étant resté vacant durant 3 mois, le montant de -115.18€ sera imputé sur le budget communal. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'imputation de la régularisation des charges sur les locataires.

4.4 Demande de subvention (Délibération 2024-06-05)

Madame le Maire informe que le projet de la commune concernant la création d'une voie douce piétons, cycles fera l'objet d'une demande de subvention. Elle précise que cette demande sera faite pour une voie douce chemin de la Craz 400 ml + chemin des Pommerets au Clos des Lucioles 315 ml.

Elle propose de solliciter l'appui financier du Département au titre du pacte du territoire, rubrique Ain Terre du Vélo. Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant HT
Devis de l'entreprise JURA Environnement	67 538.00 €	Demande de Subvention au Département	30%	20 000.00 €
		Autofinancement de la commune	70%	47 538.00 €
TOTAL	67 538.00 €	TOTAL		67 538.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Madame le maire à signer tout document relatif à cette opération

La demande de subvention pour le projet du Pump Track est reportée. Le projet n'est pas encore finalisé. Madame le Maire précise que le groupe de travail (composé d'élus et d'administrés) fera une présentation à l'ensemble du conseil dès que ce dossier sera plus abouti.

5 Personnel

5.1 Conseil en urbanisme (*Délibération 2024-06-06*).

Madame le Maire expose que la commune de Sauverny connaît un accroissement des actions gracieuses et contentieuses en matière d'urbanisme et nécessite un conseil en instruction des autorisations en complément des prestations fournies par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex.

Madame le Maire propose de recruter Monsieur Ismaël SYLLA, responsable du service urbanisme de la commune de Chambéry, qui connaît bien la commune pour y avoir déjà travaillé, au titre d'une activité accessoire pour 4h00 par semaine et une rémunération brute mensuelle sur la base de 600€. Ce recrutement serait effectué pour une durée de 12 mois renouvelable, à compter du 1^{er} juin 2024, soit jusqu'au 31 mai 2025. La mission de Monsieur SYLLA consiste en une mission de conseil en urbanisme.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant que la commune de Chambéry autorise Monsieur Ismaël SYLLA à exercer l'activité accessoire susvisée,

Considérant que les fonctions exercées satisfont aux conditions fixées par la réglementation susvisée,

Compte tenu de la nécessité pour la commune de se doter de compétences et d'expertises en matière d'urbanisme, en complément du service ADS de la communauté d'agglomération du Pays de Gex

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- Fixe à 12 mois la durée initiale de cette mission,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour recruter Monsieur Ismaël SYLLA, dans le cadre d'une activité accessoire pour 4h00 par semaine, pour assurer la mission de conseil en urbanisme, de contrôle des conformités et de constat des infractions d'urbanisme ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette mission,
- Fixe la rémunération mensuelle de Monsieur Ismaël SYLLA à 600€ brute

6 Conseil et commissions communautaires

Commission déplacement : présentation du bilan du Transport à la Demande pour la période de janvier à avril. Dans le Sud du Pays de Gex, ce type de transport à mis du temps à être utilisé mais maintenant il fonctionne bien. La fréquentation sur la partie Nord n'est pas très bonne et le transport est majoritairement utilisé par un seul usager. L'application pour la réservation est simple d'utilisation, le tarif est de 1.60€.

Commission environnement : une grande partie des communes ont exprimé leur souhait de conserver les missions d'entretien des fossés et d'urgence pour des raisons d'intervention de proximité, de moyens humains ainsi que de matériels adaptés déjà existant. L'Agglo propose de mettre en œuvre une convention de délégation de gestion afin de permettre aux communes de reprendre les missions d'entretien des fossés et de petits entretiens d'urgence pour 2024. La commune de Sauverny reste sur le fonctionnement actuel, ce qui signifie que l'Agglo gère le fond des fossés et le curage, les services techniques de Sauverny entretiennent les bordures.

Conseil : Approbation du transfert de compétences relative à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre du SCoT par la Communauté d'Agglo du Pays de Gex au Pôle métropolitain du Genevois Français pour permettre une vision de cohérence globale.

Vote de gros investissements des Monts Jura (30 millions) pour continuer la transformation de la station à une utilisation 4 saisons.

7 Divers

Contrôles de vitesse : après quelques semaines de rappel à la loi, les excès de vitesse seront désormais verbalisés par notre police rurale. Madame le Maire précise que ce n'est pas la commune qui perçoit le montant des amendes.

Participation citoyenne : une réunion se tiendra fin septembre.

Foot : Création d'un Groupement des Jeunes Footballeuse Gessiennes (GJFG). Les seniors sont champions de leur catégorie.

Le club compte 210 licenciés, deux fois plus qu'avant la création du terrain synthétique.

Tennis : une série de tournois avec le Tennis Club de Divonne débute dans 15 jours. Le club de Sauverny compte 200 licenciés.

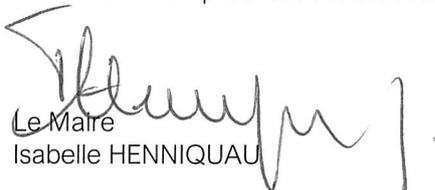
Marche des pompiers le dimanche 23 juin : marche topographique à Sauverny.

Ecole : les Olympiades auront lieu le 2 juillet.

Madame le Maire fait part de sa grande satisfaction sur l'organisation de la course de caisses à savon et la fête du village qui se sont déroulées samedi. Tout le monde avait le sourire. Elle remercie Sports et Loisirs (Lucie, Juliette, ...), Benoît à la direction des courses, Marylène Yannick et tous les bénévoles, Jules et Julien pour avoir assuré derrière les barbecues. Une journée qui s'est achevée avec un joli feu d'artifice.

Madame le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin.

Séance levée à 19h34 prochain conseil municipal le 4 juillet 2024 à 18h30.


Le Maire
Isabelle HENNIQUAU


Le Secrétaire de séance
Julien FOURNIER